

ÉDITION 2024

APPEL DE CANDIDATURES

MARCHÉ DE NOËL DE PRÉVOST

MERCI!

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de l'intérêt que vous portez au *Marché de Noël de Prévost*! La Ville de Prévost souhaite faire vivre aux visiteurs une fin de semaine à saveur traditionnelle afin de rappeler les plus belles scènes du temps des fêtes de l'imaginaire collectif. En plus des kiosques d'exposants, qui seront au cœur de l'événement, nous misons sur les décorations, les lumières ainsi que sur l'animation pour y arriver.

Le Marché de Noël de Prévost est un événement réservé aux artistes, artisans, producteurs, transformateurs, organismes et commerçants qui souhaitent proposer des œuvres, articles produits neufs ou agroalimentaires de qualité.

DEROULEMENT

L'événement se déroulera les 16 et 17 novembre 2024 à l'école Val-des-Monts.

Adresse : 872, rue de l'École, Prévost (Qc) J0R 1T0.

Heures d'ouvertures :

Samedi : 9 h à 19 h (sujet à changement selon la programmation)

Dimanche : 9 h à 15 h

Il y aura une quarantaine de kiosques dans le gymnase et une dizaine à l'extérieur sous un grand chapiteau à l'avant de l'école.

Il y aura une programmation d'activités familiales tout au long du week-end pour agrémenter l'événement. Un feu de camp et de la musique seront installés pour rendre l'atmosphère plus festive.



KIOSQUE ET MATÉRIEL

	OPTION 1 TABLE DANS LE GYMNASÉ	OPTION 2 CHAPITEAU À L'EXTÉRIEUR
FRAIS (POUR LES 2 JOURS) *Nombre de tables limités *Les résidents de Prévost bénéficieront d'un rabais de 15\$.	110 \$ / table	150 \$ / espace
DIMENSION 6' X 2,5' (table)	8' x 6' (espace total, incluant la table)	10' x 10' (espace total, incluant la table)
ÉCLAIRAGE	Inclus	Inclus
ÉLECTRICITÉ	Des branchements seront à votre disposition	Des branchements seront à votre disposition
CHAUFFAGE	-	Inclus
CHAISES	2 chaises incluses	2 chaises incluses
SURVEILLANCE DE NUIT	L'école sera barrée et armée durant la nuit	Incluse ¹

¹ Un gardien de sécurité sera sur place la nuit afin de surveiller les lieux.



DATES À RETENIR

DATES

2 juin 2024

Date limite pour inscription

28 juin 2024

Date limite à laquelle vous recevrez la confirmation de votre participation ainsi que l'entente.

Tous les candidats recevront un courriel pour indiquer si leur candidature a été retenue ou non.

1 août 2024

Date limite pour nous envoyer l'entente signée

Début septembre
(Date à venir)

Sélection de votre table et paiement

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des exposants est sous la responsabilité du comité organisateur.

Une participation à une édition antérieure n'engendre pas automatiquement une adhésion au Marché pour l'année suivante.

La sélection des candidats se fera sur les bases suivantes :

- La qualité des produits offerts;
- La qualité des photos;
- Le souci d'offrir une variété de produits et à des prix variés aux visiteurs;
- La fabrication artisanale. Nous n'acceptons pas la revente de produits tels que Tupperware, par exemple.
- La priorité sera accordée aux résidents et commerçants de Prévost;
- Seront privilégiés les objets, créations ou produits s'intégrant parfaitement à l'esprit des Fêtes.

Le comité organisateur se réserve le droit d'accepter plus d'un exposant par type de produit, mais pas plus de cinq.

Vous serez avisé de votre sélection au plus tard le **28 juin 2024**.



VOTRE CANDIDATURE NE SERA PAS RETENUE SI

- Votre demande d'inclus pas de photos qui illustrent vos produit;
- Vos photos ne représentent pas adéquatement le produit ou sont de mauvaise qualité;
- Les produits ne sont pas fait à la main;
- Si les engagements de l'exposant n'ont pas été respecté l'année précédente;

ENGAGEMENTS DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à :

- Signer une entente avec la Ville de Prévost et la respecter;
- L'exposant est responsable de faire la sélection de sa ou ses table(s) et de procéder au paiement afin de réserver et de confirmer celle-ci;
- Occuper son kiosque durant tout l'événement (avoir une présence en tout temps). Il devra mandater un remplaçant s'il doit s'absenter;
- Il s'engage à apporter des rallonges électriques avec lui si nécessaire;
- Assumer toute responsabilité sur les produits, accessoires et autres articles qu'il utilise durant l'événement;
- Approvisionner son kiosque jusqu'à la clôture de l'événement, le dimanche 17 novembre 2024, 15 h;
- Ne pas fermer ou vider son emplacement avant l'heure de fermeture de l'événement. Le non-respect de cet article entraînera le retrait de l'exposant pour les éditions ultérieures;
- Décorer son kiosque de manière à contribuer à l'ambiance festive de l'événement;
- Ce que son emplacement soit prêt et décoré pour l'ouverture des portes au public;
- Ranger ses boîtes sous sa table afin de laisser l'espace entre les kiosques libre de tout désordre;
- Libérer le gymnase aux heures prévues le dimanche;
- Présenter des produits qui sont conformes aux photos et descriptifs fournis avec le dossier de candidature. La ville se réserve le droit de vous demander de retirer les produits qui ne correspondent pas;
- Vendre des produits qu'il a lui-même confectionné;
- Avoir en sa possession une police d'assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour la durée de l'événement. [Référence 1](#) | [Référence 2](#)

NOTES IMPORTANTES

- La revente de produits venant de magasins à rabais est formellement interdite.
- Les kiosques devront être impeccables, avoir Noël pour thématique et seront sous la responsabilité de l'exposant.
- Toute publicité visuelle ou sonore est interdite.
- Pour les produits alimentaires, il est obligatoire d'inscrire la liste des ingrédients sur chacun de vos produits. De plus, si vous offrez le service de dégustation, il est impératif de mettre à la vue des visiteurs un carton mentionnant la présence d'allergènes possibles.
- Il est de la responsabilité de l'exposant d'être en règle avec le MAPAQ.

ENGAGEMENTS ET DROIT DE RÉSERVE DU COMITÉ ORGANISATEUR

1. Le comité organisateur s'engage à installer table, nappe noire de type coffre et chaises à tous les kiosques.
2. Les plans finaux seront envoyés par courriel aux exposants sélectionnés quelques semaines avant l'événement.
3. La Ville possède une assurance responsabilité civile couvrant les exposants durant l'événement. Toutefois, nous ne sommes en aucun cas responsable des vols, pertes ou bris pouvant survenir; qu'ils soient causés de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'événement. L'École Val-des-Monts, où se déroulera l'événement, est munie d'un système d'alarme et sera toujours en activité en dehors des heures d'ouverture de l'événement.
4. Le comité organisateur s'engage à fournir les repas des exposants sous forme de buffet. Les quantités seront toutefois limitées.
5. Il est à noter que la température et la ventilation dans le gymnase sont contrôlées par la commission scolaire. Le comité organisateur n'a aucun contrôle sur ces éléments.
6. Faire tirer les produits que l'exposant aura contribuer aux tirages de prix de présence qui seront offerts aux visiteurs au cours de la fin de semaines (cadeaux ou bons cadeaux).
7. Le comité organisateur s'assurera d'avoir des bénévoles sur place tout au long de l'événement.
8. Le gymnase est muni de prises électriques. Le comité organisateur s'assurera d'installer des barres multiprises pour que les exposants puissent s'y brancher.
9. Le comité organisateur élaborera une programmation d'activités durant l'événement. Ces activités pourront être possibles grâce aux partenaires.

10. Le comité organisateur fournira un kit promotionnel à tous les participants afin de faire rayonner l'événement au maximum. Une stratégie de communication complète sera établie afin d'assurer la promotion de l'événement.

11. Le comité organisateur se réserve le droit de mettre fin à un contrat, et ce sans compensation ni préavis, si un exposant viendrait à l'encontre du fonctionnement de l'événement, d'un autre événement, s'il nuit à l'image de la Ville, s'il adopte des comportements déplacés ou un langage vulgaire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'exposant qui souhaite participer à l'événement doit remplir le formulaire d'inscription **avant le 2 juin 2024**

Le comité de sélection communiquera avec ceux et celles ayant soumis leur candidature avant le 28 juin 2024 pour leur faire part de sa décision.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Une fois les candidats sélectionnés, la Ville vous fera parvenir les dates à laquelle la période de sélection des emplacements aura lieu ainsi que toute l'information relié à celle-ci.

L'exposant sera donc responsable de choisir sa ou ses table(s) et de procéder au paiement pour les réserver et les confirmer. Aucune table ne sera réservée tant que le paiement n'aura pas été effectué.

Advenant une annulation de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera accordé.

INFORMATIONS

Pour toutes questions en lien avec l'événement, nous vous invitons à contacter :

Jessica Leclerc, technicienne en loisirs - mandat culturel

jleclerc@ville.prevost.qc.ca

450 224-8888, poste 6275